



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
25-27 RUE D'ASTORG
75008 PARIS
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERNATIONAL

FR

6 JUILLET 2004

LES FEMMES ENCEINTES VIVANT AVEC LE VIH DANS LES PAYS DU SUD DOIVENT AVOIR ACCÈS AUX MULTITHÉRAPIES

Chaque année, plus de 700 000 enfants sont infectés par le VIH dans le monde, soit 2000 par jour. Pour la plupart, le virus leur a été transmis par leur mère, pendant la grossesse, au moment de l'accouchement ou au cours de l'allaitement. Pourtant une prévention efficace existe : dans les pays du Nord, les femmes enceintes vivant avec le VIH bénéficient d'une prise en charge globale leur permettant de réduire à un niveau très faible le risque de transmission. Il n'en va pas de même au Sud, en particulier en Afrique, où la situation demeure alarmante en dépit de la mise en œuvre de programmes de prévention.

Dans son avis du 24 juin 2004, Le Conseil national du sida, prenant acte des avancées de la recherche, considère que la plupart des traitements proposés dans les pays du Sud pour prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant ne sont plus adaptés et doivent être revus. En particulier, les traitements de puissance insuffisante contribuent au développement de résistances, à la fois chez la mère et chez l'enfant, qui obèrent l'efficacité des traitements ultérieurs éventuels. C'est pourquoi le CNS préconise le traitement des femmes enceintes par des multithérapies à visée prophylactique dont l'efficacité a été reconnue : c'est en effet ainsi que l'on obtient la réduction la plus forte du taux de transmission du virus de la mère à l'enfant et que l'on préserve au mieux l'efficacité des traitements ultérieurs.

Par ailleurs, pour le Conseil national du sida, le succès des programmes de prévention exige que les femmes enceintes vivant avec le VIH soient considérées comme des personnes nécessitant une prise en charge globale, et pas seulement comme de futures mères potentiellement contaminantes. La participation des femmes à ces programmes sera meilleure si la proposition de dépistage est accompagnée d'un accès à un traitement pour elles-mêmes. Ce dernier devrait être étendu au père, à l'enfant s'il est contaminé et éventuellement à d'autres membres de la famille. Par conséquent, et compte tenu des initiatives internationales en faveur d'une mise à disposition des antirétroviraux, le CNS préconise l'inclusion des femmes enceintes dans des programmes d'accès aux traitements de longue durée.